

STMG Règlement d'examen

	Coefficient	Nature	Durée
Épreuves anticipées			
1 – Français	2	écrite	4h
2 – Français	2	orale	20 min
3 – Etude de gestion	- (1)	orale (2)	
Épreuves terminales			
4 – Histoire-géographie	2	écrite	2h30
5 – Philosophie	2	écrite	4h
6 – Mathématiques	3	écrite	3h
7 – Langue vivante 1	3	écrite et orale (3)	2h
8 – Langue vivante 2	2	écrite et orale (3)	2h
9 – Économie-droit	5	écrite	3h
10 – Management des organisations	5	écrite	3h
11 – Épreuve de spécialité (une au choix du candidat) — gestion et finance ; — mercatique (marketing) ; — ressources humaines et communication ; — systèmes d'information de gestion.	12 (6+6)	écrite et pratique (4)	4h
12 – Éducation physique et sportive	2	CCF	
Éducation physique et sportive de complément (5)	2	CCF	
Épreuves facultatives (6)			
Langue des signes française		orale	20 min
Éducation physique et sportive		CCF	
Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou théâtre		orale	30 min
ou musique		orale	40 min
<p>(1) Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de dix sur vingt. Ces points sont multipliés par deux.</p> <p>(2) L'épreuve est évaluée en cours d'année.</p> <p>(3) La partie orale est évaluée en cours d'année.</p> <p>(4) La partie pratique est évaluée en cours d'année.</p> <p>(5) Lorsque le candidat a suivi cet enseignement.</p> <p>(6) Seuls les points excédant dix sont retenus et, pour la première épreuve facultative à laquelle le candidat choisi de se présenter, ces points sont multipliés par deux.</p>			

Source : <http://eduscol.education.fr/ecogest/enseignements/STMG/presentation-stmg>